



BILAN ACTIVITE 2022

EN RESUME

- Action auprès des services de l'Etat et du Ministère de la Transition pour préciser le contenu des études de dangers des aménagements hydrauliques, reporter le délai et demander des financements,
- Etat des lieux des besoins en assurance des collectivités régionales ayant la compétence Gemapi
- Poursuite du suivi de l'arrêté départemental sur le retournement des herbages
- Suivi des politiques du grand cycle de l'eau au niveau régional et national (financements, livre bleu de l'ANEB)
- Animation du réseau ASYBA
- Mise à disposition de Jérôme Ledun par l'AREAS (34 jours en 2022) suite au départ de Mya Bouzid

GOVERNANCE DU GRAND CYCLE DE L'EAU

Démarches Régionales

- Demande de mise en place d'un guichet unique des aides
- Suivi élaboration 12^e programme de l'AESN (intervention AESN lors de l'AG de l'ASYBA 20/6)

Démarches Nationales

- Participation aux travaux de l'ANEB (Association Nationale des Elus de Bassins) :
 - Séminaire ANEB Paris (30/3)
 - AG ANEB Paris
 - Participation au livre bleu de l'ANEB

THEMATIQUE AGRICOLE

Poursuite travail sur le suivi du protocole herbe

- Participation à la commission herbages DDTM-ASYBA-CA76 pour l'examen de dossiers au cas par cas

ETUDES DE DANGERS DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Courant 2021, les services de l'Etat ont alerté les gestionnaires d'ouvrages sur l'obligation d'autoriser à nouveau les aménagements hydrauliques de plus de 50 000 m³ pouvant regrouper plusieurs ouvrages sur un même axe, établis antérieurement à 2015, conformément au décret du 28 août 2019.

Or, il apparaît que :

- le nombre de dossiers à constituer sur notre territoire serait très important : au moins 35 aménagements hydrauliques cumulant plus de 240 ouvrages,

- les études à mener risquent d'être complexes : modélisation de plusieurs scénarios, possibles investigations complémentaires (topographie, géotechnique), et les possibles travaux préconisés feront peser une charge financière importante sur les collectivités.

L'ASYBA et les collectivités gestionnaires d'ouvrages ont donc pris contact avec les services déconcentrés de l'Etat et le Ministère de la Transition, pour obtenir des précisions techniques sur le contenu des études, demander un report du délai, et des financements pour réaliser ces études :

- Réunion préalable techniciens ASYBA (29/03/2022)
- Réunion DREAL et DDTM76 (02/05/2022)
- AG ASYBA (20/06/2022)
- Courrier envoyé au Ministre + copie à tous partenaires concernés (07/2022)
- Réunion au Ministère de la Transition Ecologique / Sous-direction de la connaissance des aléas et de la prévention (DGPR) le 21 octobre avec B. Coriton (Président ASYBA), N. Leforestier (vice-Président ASYBA), D. Pérelle (directeur SMBV Durdent), J.Ledun

ASSURANCE DES COLLECTIVITES EN CHARGE DE LA PREVENTION DES INONDATIONS

- Etat des lieux / enquête par courrier à toutes les collectivités « Gemapiennes » de Seine-Maritime et de l'Eure : 9 réponses (3 EPCI / 6 SBV)
 - 2 collectivités ont des difficultés à trouver un assureur
 - 1 collectivité indique un besoin en garantie dommage ouvrage / responsabilité en cas de dysfonctionnement d'un ouvrage
 - 6 collectivités sont prêtes à participer à un groupe de travail régional
- Suivi des travaux de l'ANEB

COMMUNICATION

- Animation du réseau :
 - Partage d'informations et de bonnes pratiques
 - 3 réunions de Présidents et 2 réunions d'animateurs
- Mise à jour du site internet

En 2022, Mya Bouzid et Stéphanie Allais du SMBVAS ont été remplacées par Jérôme Ledun, mis à disposition de l'ASYBA par l'AREAS pour 34 jours répartis du 1^{er} mars au 31 décembre.